

**QU'EST-CE QU'UN INSTRUMENT A EFFET DE LEVIER ?**

Un instrument à effet de levier permet d'obtenir une exposition importante sur un sous-jacent : les gains ou les pertes sont amplifiés par rapport au marché. En conséquence, les gains ou les pertes peuvent être plus importants que l'investissement initial.

Ainsi, l'avantage d'un instrument à effet de levier est de multiplier les gains en cas d'évolution favorable du sous-jacent ; son inconvénient est d'accentuer les pertes en cas d'évolution défavorable du sous-jacent.

Par ailleurs, les instruments à effet de levier ne permettent pas de propriété effective (dans le cas d'actions) ou de livraison (dans le cas de contrats à terme. En outre, vous pouvez être amené à verser un supplément de couverture et à couvrir vos pertes si le marché évolue en votre défaveur.

Les instruments à effet de levier peuvent prendre différentes formes :

- Certificats ;
- Trackers (ou *Exchange Traded Funds* « ETF ») ;
- Options (Warrants).

REPERES

- Durée d'investissement recommandée : l'horizon de placement va du très court terme (principalement les instruments ayant un sous-jacent du type de devises) au très long terme (sur tous les types de sous-jacents).
- Objectif et politique d'investissement : l'univers des sous-jacents possibles est extrêmement varié, il recouvre les actions, le change, les matières premières, les indices, les obligations...

Présentation des instruments à effet de levier**Certificats**

Les certificats avec effet de levier sont des produits destinés à une clientèle avertie. Ils permettent de bénéficier de la hausse d'un sous-jacent multiplié par l'effet de levier. Le potentiel de gain est souvent connu à l'avance.

Exemple

Un certificat sur l'indice Euro STOXX50[®] à échéance mai 2021, avec des bornes entre 3 200 et 3 900 points, acquis à un prix de 200€. Le gain maximal est de 700€.

Si à l'échéance, l'indice vaut plus de 3 900 points, vous touchez les 700€.

Si à l'échéance, l'indice cote à 3 600 soit entre les 3 200 et 3 900 points, vous touchez 400€ (la différence entre la cotation et la borne basse).

Si à l'échéance, l'indice vaut moins de 3 200 points, alors vous perdez l'intégralité de votre capital investi soit 200€.

Trackers (ou ETF)

Les trackers (ou ETF pour Exchange Traded Fund) sont des produits destinés à une clientèle avertie. Ils reproduisent la performance des grands indices boursiers (actions, obligations, matières premières...). Ces organismes de placement collectif indiciels cotés sont destinés à tous les investisseurs qui veulent diversifier leur portefeuille de façon simple en profitant d'une méthode de gestion passive. Ils peuvent être achetés en bourse comme une action.

Exemple

Un tracker avec effet de levier 2 sur le CAC 40 : quand le CAC 40 gagne ou perd 1%, le produit gagne ou perd 2%.

**Options**

Les options (comme les Warrants) avec effet de levier sont des produits destinés à une clientèle avertie. Les leviers peuvent être très élevés.

L'option à effet de levier permet de prendre une position plus importante qu'avec une détention physique directe car la prime à régler est nettement inférieure au cours du sous-jacent.

Exemple

Un warrant avec effet de levier 5 sur le CAC 40 : quand le CAC 40 gagne 10%, le prix du warrant gagne 50%. Inversement, si le cours du CAC 40 chute de 10%, le prix du warrant est divisé par 2.

Quels sont les risques associés à un instrument à effet de levier ?

Comme tout instrument financier, les instruments à effet de levier induisent les risques inhérents à leurs structures (certificats, trackers...) : risque de marché, risque de perte en capital, risque de liquidité...

Le risque spécifique de l'effet de levier attaché à l'instrument est d'amplifier très fortement à la fois le rendement et le risque de perte en capital (non mesurable a priori).

Ce qu'il faut savoir avant d'investir dans un instrument à effet de levier

1. Vous devez lire attentivement la documentation qui vous est remise (fiche produit, prospectus...).
2. Les instruments à effet de levier s'adressent à des investisseurs sachant en apprécier les risques. Ce sont des instruments financiers complexes à manier avec précaution qui peuvent entraîner une perte en capital plus importante que le capital investi.

Fiscalité

Pour plus d'informations sur la fiscalité et notamment sur les dernières dispositions fiscales applicables, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseil habituel.

GLOSSAIRE

Structuration : assemblage financier de la partie « placement » et de la partie « stratégie sur dérivés » donnant naissance à l'investissement structuré.

Certificats : les certificats sont des titres financiers. Il en existe avec ou sans effet de levier.

Dérivé : contrat financier dont la valeur dépend des variations d'un actif sous-jacent (taux, change, actions, indices, matières premières...). Les dérivés sont de trois types : options, swap et termes.

Option : l'option est un contrat financier « conditionnel ». L'acheteur d'une option paye une « prime » pour avoir le droit, et non l'obligation, d'acheter ou de vendre une quantité donnée d'un actif sous-jacent à un prix prédéfini. A l'inverse, le vendeur d'une option se soumet à la décision de l'acheteur et encourt tous les risques. A ce titre, il reçoit la « prime ».

Maturité : durée de vie de l'investissement.

En savoir plus

Votre Conseiller se tient à votre disposition pour toute information complémentaire avant de prendre vos décisions d'investissement.